Rapport de la Commission académique session 2022
Académie de : POITIERS

1. La commission

1.1 Organisation générale

La commission académique est composée :

- des 2 IA-IPR, des 4 conseillers techniques aux examens et d'un conseiller technique général,
- de 24 enseignants.

Les conseillers techniques auprès des inspections académiques ont en charge par délégation, la présidence d'une commission départementale au cours de laquelle sont vérifiées les dispenses, les zéros et étudiées toutes les anomalies dans les notations avant de les soumettre à la commission académique.

Avant que se réunisse la commission académique pour étudier les protocoles d'évaluation de chaque lycée, chaque établissement a été destinataire début septembre d'un courrier lui demandant d'élaborer un projet annuel de protocole d'évaluation. Par conséquent le projet d'évaluation certificative devait préciser :

1. les ensembles d'épreuves proposés aux élèves ;
2. le calendrier des contrôles (enseignement obligatoire, contrôle adapté, épreuves de rattrapage) ;
3. les modalités d'organisation du C.C.F. ;
4. le contrôle adapté proposé aux élèves présentant un handicap ou une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale scolaire ;
5. les informations simples et explicites portées à la connaissance des élèves et des familles.

Ce projet annuel de protocole d'évaluation, partie intégrante du projet pédagogique disciplinaire, devait être transmis pour validation à la commission académique début octobre

La commission a validé les protocoles conformes, demandé dans certains cas de procéder à une légère modification ou refusé le protocole présenté pour non-conformité. Un nouveau protocole devait alors être élaboré selon les directives indiquées.

1.2 Principes d'harmonisation

Préalablement aux réunions départementales les IPR ont fixé les écarts au-delà desquels les collègues des établissements concernés devaient se justifier. Ces écarts étaient :

- Écart moyenne générale établissement par rapport à la moyenne académique : + ou - 1 point
- Écart moyenne APSA par rapport à la moyenne académique de l'APSA : + ou – 1,5 point
- Ecart entre la moyenne fille et la moyenne garçon pour chaque APSA par rapport à la moyenne académique : + ou – 1 point
- Écart supérieur de + ou – 1 point à la moyenne académique de l'écart entre filles et garçons pour une APSA

D'autre part, interpeller les collègues sur les différences notables de moyennes (au sein des établissements) des sessions précédentes.

1.3 Liste académique d'APSA (BAC Général)

La commission académique souhaite faire évoluer la liste académique pour le Bac GT :

- Combiné athlétique / Biathlon (CA1) ;
- Surf (CA2) ;
- Voile (CA2) ;
- Ultimate frisbee (CA4).

2. Résultats académiques baccalauréats G, T et Pro session 2022

2.1 Enseignement commun

Résultats généraux

	2012	2016	2019	2022
Elèves évalués en BAC GT	10721 (5991 filles)	11315 6235 filles)	12794 (6963 filles)	12223 (6665 filles)

	2012	2016	2019	2022
Moyenne Fille	12,68	13,56	12,62	14,48
Moyenne garçon	13,95	14,19	14,14	14,96

	2012	2016	2019	2022
Ecart F/G	-1,27	-0,63	-0,52	-0,48

Le nombre d'élèves évalués est relativement stable par rapport à 2019.
La moyenne générale des filles est en très nette augmentation et se rapproche de celle des garçons.
La moyenne des garçons progresse encore.
L'écart F-G se resserre.

	2012	2016	2019	2022
Elèves évalués en BAC PRO	4412	3940 (1623 filles)	3686 (1440 filles)	3786 (1387 filles)

	2012	2016	2019	2022
BAC PRO	12,63	12,89	13,20	13,98

BAC PRO	2012	2016	2019	2022
Moyenne Fille	11,91	12,33	12,59	13,65
Moyenne garçon	12,99	13,25	13,55	14,18

BAC PRO	2012	2016	2019	2022
Ecart F/G	-1,08	-0,92	-0,96	-0,53

Une moyenne générale légèrement en hausse. Un écart F-G en forte réduction.

Inaptitudes et enseignement adapté

BAC GT	2012	2016	2019	2022
Inaptes totaux filles	6,16%	4,39%	5,64%	4,56%
Inaptes partiels filles	4,47%	8,97%	11,89%	10,59%
Inaptes totaux garçons	2,71%	1,72%	2,28%	2,02%
Inaptes partiels garçons	2,70%	4,05%	7,49%	6,03%

Le nombre d'inaptes totaux et partiels tend à diminuer légèrement tant pour les filles que pour les garçons.

BAC PRO	2012	2016	2019	2022
Inaptes totaux filles	11%	8,87%	9,24%	5,55%
Inaptes partiels filles	5,89%	9,61%	13,26%	6,99%

Inaptes totaux garçons	4,07%	3,02%	2,76%	2,29%
Inaptes partiels garçons	5,89%	4,96%	6,81%	5%

Une forte réduction des inaptitudes pour les filles et une certaine stabilité pour les garçons.

2.2 Principales harmonisations réalisées

Les conseillers techniques ont présenté le travail préparatoire effectué au niveau départemental et évoqué les quelques rares problèmes non traités (problèmes complexes de dispense, certificats antidatés…). A l'issue de cette mise au point, deux régulations ont été effectuées :

- ✓ Réduction de 0,5 à 1 point des 5 établissements qui ont montré des moyennes avec un écart supérieur à 2 points de la moyenne académique générale. Augmentation de 0,5 point pour le CEPMO qui montrait une moyenne basse,
- ✓ L'intégralité des DI+DI+Note ont été passés en DI. Les justifications apportées par les enseignants qui souhaitaient conserver les notes n'étant pas jugées suffisamment pertinentes. Un travail sera réalisé pour la session prochaine pour permettre aux enseignants de justifier des compétences maîtrisées par les élèves pour conserver une note.

2.3 Réflexions sur les résultats de cette année (évolution moyennes générales, écarts filles-garçons, moyennes des APSA, etc.)

La commission constate une augmentation de la moyenne académique pour le bac GT qui s'établit à 14,71 ; l'écart filles-garçons restant stable à moins de 0,5 point.

Les enseignants présents à la commission reconnaissent la nécessaire adaptation des référentiels de certification qui ne permettent pas encore de proposer une évaluation précise et juste des compétences des élèves. Beaucoup de référentiels sont jugés trop « souples » et avantageux pour les élèves. L'inspection pédagogique régionale a proposé aux établissement qui le souhaitaient de modifier leurs référentiels pour la session 2023. Ils seront validés lors de la commission académique d'octobre 2022 via PartagEps.

Une évolution de la liste académique a été souhaitée pour adapter l'offre et intégrer l'ultimate qui est largement plébiscité par les établissements à la suite de la crise sanitaire.

2.4 Enseignement optionnel (si résultats disponibles au niveau académique)

Pas de relevé de note dans le cadre de l'enseignement optionnel.

3. Résultats académiques de la session : CAP en CCF

3.1 Enseignement commun

Résultats généraux

	2012	**2016**	**2019**	**2022**
Elèves évalués en CAP	5828	5128 (2024 filles)	5148 (1957 filles)	1467 (458 filles)

	2012	**2016**	**2019**	**2022**
CAP (sans BEP)	12,53	12,79	13,50	13,16

	2012	**2016**	**2019**	**2022**
Moyenne Fille	11,86	12,09	12,85	12,52
Moyenne garçon	12,99	13,21	13,91	13,45

	2012	**2016**	**2019**	**2022**
Ecart F/G	-1,13	-1,12	-1,06	-0,76

Inaptitudes et enseignement adapté

	2012	2016	2019	2022
Inaptes totaux filles	5,49%	4,39%	5,42%	3,49%
Inaptes partiels filles	5,28%	8,97%	3,12%	3,28%
Inaptes totaux garçons	2,20%	1,72%	2,23%	1,39%
Inaptes partiels garçons	2,70%	4,05%	1,41%	0,69%

Une relative baisse du nombre d'inaptitudes.

3.2 Principales harmonisations réalisées

Les notes d'un établissement ont été baissées de 1 point.

3.3 Réflexions sur les résultats de cette année (évolution moyennes générales, écarts filles-garçons, moyennes des APSA, etc.)

4. Résultats de l'examen ponctuel (candidats libres ou bénéficiaires) et si disponible… :

4.2 Enseignement commun :
Nombre d'élèves concernés, présents
Résultats

4.3 Enseignement optionnel
Nombre d'élèves concernés, présents
Résultats

4.4 Enseignement de spé. 1ère
Nombre d'élèves concernés, présents
Résultats

5. Réflexions et préconisations pour la session 2023

5.1 A destination des établissements

Un travail académique sera mis en œuvre à partir de la session 2023 pour rendre plus cohérentes et lisibles les demandes de conservation des notes pour les situations de DI+Di+note. L'inspection pédagogique régionale proposera un outil à renseigner pour justifier des compétences réellement maîtrisées par l'élève pour qui l'enseignant souhaite conserver sa note.

5.2 A destination de la commission nationale

Est-il possible que EPSNET propose directement DI pour les situations de DI+DI+note ? De cette manière, l'exception serait la conservation de la note clairement justifiée.

L'élève absent au CCF peut-il se présenter au rattrapage ? peut-il être évalué sur les AFL 2 et 3 ?

Penser à bien cocher les SHN avant la descente des notes : les listes sont incomplètes.

Des situations d'élèves pour lesquels il manque une note du fait d'un changement de lycée en cours d'année. Gestion au cas par cas mais difficile à être objectif.

Point d'alerte avec la multiplication des élèves transgenres qui, outre les problèmes de gestion de vestiaires, provoques des demandes surprenantes en terme de barème ou de référentiel.

6. Bilan général

L'inspection pédagogique régionale tient à remercier les agents de la DEC pour leur appui. Les échanges sont toujours cordiaux et permettent de travailler en harmonie.

Un réel besoin d'accompagnement apparait à l'approche de la première session d'évaluation de l'enseignement de spécialité. Nous avons besoin d'échanger avec l'IG et les collègues des autres académies pour bien identifier les échéances et les modalités de mises en œuvre, notamment avec le choix des activités un mois avant les épreuves.